

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022**

Délibération n° :

DL43/2022

Objet :

Régularisation du
compte 272 « Titres
Immobilisés (droits de
créances)

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 18 octobre 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BOULLAND (suppléant – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- Mme HAMON (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire – CPS)
- M. MASURE (suppléant – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire – CCHVC)
- M. PROUST (titulaire – CPS)
- M. TRAMONI (titulaire – CPS)
- Mme VALOT (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIVIEN (titulaire – CPS) ;
Mme GELOT (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire – CPS) ;
Monsieur GILBON a donné pouvoir à M. PROUST (titulaire – CPS) ; Madame HERY
LE PALLEC (titulaire – CCHVC) a donné pouvoir à Monsieur BAY (titulaire –
CCHVC)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 12/10/2022

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERCHON (titulaire – CPS) ;
M. BERVEILLER (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CAUCHETIER
(titulaire – CPS) ; M. CARRE (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ;
Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS) ;
M. DOBIGNY (titulaire – CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE
(titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ;
M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ;
M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 23
VOTANTS : 27

**Monsieur Brice CAHAREL est désigné, à l'unanimité, pour remplir les
fonctions de secrétaire de séance.**

Délibération n°DL43/2022
Régularisation du compte 272 « Titres Immobilisés (droits de créances)
Secteur public

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par la Trésorière,

Vu la note de présentation,

Considérant qu'en application de l'avis n° 2012-5 du 18 octobre 2012 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics relatif au changement de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs, les Collectivités Locales appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 sont autorisées, à corriger les anomalies par le prélèvement sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,

Considérant que l'écriture se traduit par une opération d'ordre non budgétaire dans la limite du solde du compte 1068,

Considérant que le compte 272 « Titres immobilisés (droits de créances) » doit être soldé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Comptable Public à rectifier les écritures du compte de gestion 2022 de la façon suivante :
 - Créditant le compte 272 « Titres immobilisés (droits de créances) » de 335.39 €
 - Débitant le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de 335.39 €.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président


Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **21 OCT. 2022**

Affichée le : **21 OCT. 2022**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL43_2022
Date de la décision:	2022-10-21 00:00:00+02
Objet:	Régularisation du compte 272 "Titres Immobilisés (droits de créances)
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20221021-DL43_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20221021-DL43_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1018
nom original:		
Note présentation DL 43 2022.pdf	application/pdf	66372
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20221021-DL43_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	66372
nom original:		
dl 43 2022.pdf	application/pdf	113053
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20221021-DL43_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	113053

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 octobre 2022 à 10h40min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 octobre 2022 à 10h45min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 octobre 2022 à 10h45min13s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	21 octobre 2022 à 16h54min25s	Reçu par le MIAT le 2022-10-21